



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E109746

VALABLE JUSQU'AU 16/12/2024

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/10/2001

Forme juridique : SARL

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALENCON 2001 B 50156

Siret : 439 675 406 00011

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3148750

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000005105830504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000005105830504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : TROCHU YANN SARL

ZA DU MOULIN
61440 MESSEI

Téléphone : 02 33 96 29 33

Portable : 06 86 86 52 07

Site Internet :

E-mail : trochu.sarl@cegetel.net

Responsabilité légale :

TROCHU YANN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	09/09/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	09/09/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	24/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	17/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	18/03/2021
o Poêle ou insert bois	18/03/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.